

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 15 juin 2026 à 16 h

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 15 juin 2026 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Est absent madame la conseillère Josée Asselin, conseillère

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^o 13570-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbaux**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Suspension disciplinaire de l'employé no. 05-709
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. Varia**
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. SUSPENSION DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ NO. 05-709
RÉSOLUTION N° 13571-06-26**

ATTENDU QUE le dossier et les informations concernant un employé sont confidentiels ;

ATTENDU les rencontres disciplinaires tenues avec l'employé no. 05-709 et l'avis disciplinaire écrit qui lui a été remis le 13 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE la direction générale a rencontré l'employé le 16 avril 2026 pour faire un rappel de l'avis disciplinaire du 13 novembre 2025 ;

ATTENDU les nouveaux avis disciplinaires que la direction générale a remis à l'employé no. 05-709 les 19 et 27 mai 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est informé du dossier de l'employé depuis le 25 mai 2025 ;

ATTENDU QUE la Ville fait preuve de clémence depuis 2022 et l'avise qu'en cas de récidive suite à cette suspension que son congédiement sera immédiat ;

Après mûre délibération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de suspendre sans traitement l'employé no. 05-709, pour les motifs exposés dans les avis remis à l'employé, pour une durée de quatre (4) jours, soit pour la période du 16 juin au 19 juin 2026 inclusivement ;

DE mandater la direction générale aux fins d'assurer le suivi de la présente ;

DE transmettre la présente résolution à l'employé no. 05-709.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. VARIA

13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N° 13572-06-26**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'assemblée soit levée à 16 h 02.

(Copie originale signée)

**Luc Cauchon
Maire**

(Copie originale signée)

**France D'Amour
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale